

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 septembre 2021

Grand âge et autonomie : les assureurs veulent participer activement aux côtés des pouvoirs publics à la co-construction d'une solution de financement et de services en faveur de l'autonomie

La Fédération Française de l'Assurance (FFA) salue les mesures annoncées par le Premier ministre concernant le plan en faveur de l'autonomie qui apportent des réponses au défi majeur de la transition démographique. Elle souligne que le financement de la perte d'autonomie, pivot des politiques du grand âge, reste un enjeu majeur à prendre en compte auquel les assureurs peuvent répondre en apportant une solution concrète.

Le Premier ministre a dévoilé la semaine dernière un plan en faveur de l'autonomie, axé sur les aides aux personnes âgées en perte d'autonomie, à domicile ou en établissement. La FFA se félicite que le Gouvernement se saisisse d'un sujet aussi important pour tous les Français.

La FFA souligne que la question essentielle du financement de la perte d'autonomie reste à prendre en compte. Il est en effet urgent de trouver des solutions pour faire face aux besoins croissants de financement, qui pèsent déjà aujourd'hui sur les comptes publics. Il s'agit d'accompagner les personnes en situation de dépendance qui seront 20 000 de plus chaque année d'ici 2030, et 40 000 au-delà.

Pour répondre à cet enjeu de financement, les assureurs proposent une solution à la fois concrète et ambitieuse, permettant à une majorité de nos concitoyens de disposer des moyens pour faire face à la perte d'autonomie : la création d'un nouveau « contrat de complémentaire santé responsable », incluant systématiquement une garantie en cas de dépendance lourde.

Ce nouveau contrat, qui associerait une large mutualisation à une approche intergénérationnelle, permettrait, en cas de dépendance lourde, d'accéder, sans période de carence, à la fois à une rente viagère et à des services de prévention et d'assistance personnalisés.

Afin de diminuer le coût de ce nouveau contrat et de faciliter ainsi sa souscription par le plus grand nombre, la FFA milite pour que ce contrat bénéficie d'une fiscalité allégée.

Pour Florence Lustman, présidente de la FFA, « *les mesures annoncées par le Premier ministre constituent un signal positif de la part du Gouvernement. La question de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes représente en effet un enjeu majeur pour chacun de nos concitoyens. Les assureurs souhaitent participer activement à la co-construction d'une solution globale visant à répondre au défi de société que représente la perte d'autonomie, tant en matière de financement que de services.* »

À propos de la Fédération Française de l'Assurance

La Fédération Française de l'Assurance (FFA) rassemble 260 sociétés d'assurance et de réassurance représentant 99 % du marché. Elle a pour mission de représenter les intérêts du secteur auprès des pouvoirs publics et des différents partenaires, en France et à l'international. Elle intervient dans le débat public sur des sujets sociétaux. La FFA regroupe également les forces de réflexion et d'analyse des enjeux financiers, techniques et juridiques de la profession. Elle centralise les données statistiques et s'assure que les informations sont diffusées auprès des partenaires et des médias. Elle organise également des actions de prévention et de formation.

Contact presse :

Jean-Baptiste Mounier

jb.mounier@ffa-assurance.fr

06 76 52 26 55

01.42.47.93.13